



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question au Gouvernement n° 2544

Texte de la question

PACTE POUR LA RECHERCHE

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Reitzer, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Luc Reitzer. C'est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche que s'adresse ma question.

Le projet de loi de programme pour la recherche, dit aussi pacte pour la recherche, est entré en discussion hier à l'Assemblée. Dans la discussion générale, mes collègues ont tous salué ce moment historique et tant attendu et ont souligné l'urgence qu'il y avait à agir. Nous le savons tous : la recherche, c'est l'avenir de nos enfants, de nos emplois et de notre pays.

Il faut pourtant se rendre à l'évidence : la France est une puissance moyenne face aux grandes puissances scientifiques établies ou en devenir. Que cela plaise ou non, l'Europe est notre seule voie pour lutter à armes égales.

M. Jean Dionis du Séjour. Eh oui !

M. Jean-Luc Reitzer. Ce constat est établi depuis longtemps. Les plans et les stratégies de la connaissance se multiplient à Bruxelles, mais malheureusement rien ne change.

D'où mes questions, monsieur le ministre : ce pacte pour la recherche, qui trace notre futur pour quelques années, s'inscrit-il bien dans la construction de l'Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

M. Patrick Lemasle. Bien sûr que non !

M. Jean-Luc Reitzer. L'Institut européen de la technologie, dont la création a été proposée par Bruxelles la semaine dernière, risque-t-il de se réduire à un nouveau voeu pieux ? La France compte-t-elle participer à ce projet, et de quelle manière ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jacques Desallangre. Et les brevets ? Seront-ils encore rédigés en français ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Pour nous, monsieur Reitzer, l'Europe est un horizon permanent. Il faut avoir la masse critique suffisante pour exister : c'est le constat de tous les pays européens. Il nous faut donc rassembler nos énergies, en nous assurant qu'elles sont compatibles et s'inscrivent bien dans une perspective européenne. Le pacte pour la recherche donne justement aux chercheurs et aux universitaires les outils pour se rassembler dans une telle perspective. Aussi suis-je convaincu que nous sommes totalement en phase avec les projets de la Commission européenne, et notamment le projet d'Institut européen de technologie que le commissaire Figel a présenté la semaine dernière au Conseil des ministres de l'éducation. Cette initiative, dont le principe est excellent, entre tout à fait dans le cadre de l'Europe des projets chère au Premier ministre. Il s'agit en effet de créer des synergies entre toutes les excellences qui existent en Europe. C'est ainsi que, dans le contexte de mondialisation que nous connaissons, nous pourrions être les meilleurs sur des points d'excellence. La démarche n'est en rien différente lorsque nous proposons de créer des pôles de recherche et d'enseignement supérieur - les PRES - et des réseaux thématiques de recherche avancée.

Je le répète, l'Europe reste notre horizon. Le calendrier est le bon. Notre recherche se réorganise précisément

au moment où l'Europe de la recherche et de la technologie se renforce au service de l'emploi : saisissons donc notre chance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2544

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 mars 2006